

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



STANDING OVATION POUR LES BLEUES !

Partenaires



L'équipe de France Féminine a pour la seconde fois ce jeudi 4 avril, soulevé les supporters icaunais, venus nombreux pour le match de préparation face à l'équipe du Japon, au stade de l'Abbé Deschamps.

« Le District, c'est
VOUS ! »

Pages 12 à 15

Partenaires



Sommaire

Informations	Pages 1 à 8
Actualités	Pages 9 à 19
Procès-Verbaux	Pages 20 à 35



INFORMATIONS



© FIFA TM

FIFA WOMEN'S
WORLD CUP
FRANCE 2019™

7 june - 7 july



SOUTENEZ L'ÉQUIPE DE FRANCE FÉMININE !

En 2019, c'est au tour des Bleues de défendre les couleurs de la France pour la Coupe du Monde de la FIFA France 2019tm.

L'organisation de la Coupe du Monde en France mais aussi la participation de l'Equipe de France Féminine à cette compétition, sont une nouvelle occasion pour tous les acteurs du football français de se rassembler et de partager des moments forts en émotion.

Afin d'encourager l'Equipe de France Féminine et de l'aider à atteindre le meilleur des résultats, la FFF invite chaque ligue, chaque district, chaque club, chaque licencié, chaque pratiquant, chaque bénévole, chaque dirigeant, chaque supporter, chaque français, à se joindre au mouvement de soutien à l'Equipe de France Féminine :



Le mouvement « *Fiers d'être BleuEs* ».

Pour cela, n'hésitez pas à partager dès aujourd'hui votre soutien avec les [vidéos](#) ou visuels en utilisant **#fiersdetrebleues @equipedefrance**.

Pour vous permettre de soutenir au mieux les Bleues, la FFF met une nouvelle fois à disposition de votre district, mais aussi des ligues et des clubs [plateforme en ligne](#) sur laquelle vous pourrez télécharger librement des posters et des jeux. Elle continuera à être enrichie jusqu'au début de la compétition.

Pour recevoir des accessoires / goodies pour décorer vos infrastructures, il vous suffit de vous inscrire **avant le 22 avril** sur la plateforme en ligne à l'aide **d'un code unique** que vous allez recevoir prochainement.

Ligue du Football Amateur

DES PLACES POUR LA COUPE DU MONDE, ÇA VOUS TENTE ?

Mesdames, sortez votre plus beau sourire et envoyez-nous une photo pour tenter de gagner des billets pour l'une des rencontres de la prochaine Coupe du Monde Féminine qui sera organisée du 7 juin au 7 juillet 2019 en France.



Du 18 Février au 15 Avril prochain, la Commission Régionale de Féminisation organise un grand concours photos afin de célébrer l'arrivée de la Coupe du Monde Féminine 2019 sur notre territoire Français.

Pour participer à cette opération régionale, rien de plus simple ! Il vous suffit de prendre une photo mettant en lumière le Football Féminin sous tous ses angles.

Bénévole, Dirigeante, Présidente, Trésorière, Arbitre, Joueuse ou encore Educatrice, mesdames ce concours vous est entièrement dédié !

Toutes les personnes souhaitant participer à cette opération devront transmettre leurs photos avant le lundi 15 Avril 2019 :

Par courrier (cachet de la poste faisant foi)

Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football
14 F, rue Pierre de Coubertin – Parc Mirande – 21000 DIJON

Par voie électronique

edouheret@lbfc.fff.fr

Les auteurs des trois meilleures photos seront récompensés par des places pour assister à un match de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, France 2019, au stade de Reims ! Quatre places seront attribuées à la femme mise à l'honneur et deux places pour le photographe.

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football met à votre disposition l'[affiche de l'opération](#) pour communiquer au plus grand nombre et vous propose de retrouver l'intégralité du [règlement](#) de ce concours photos.

EVENEMENT LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL

EN PARTENARIAT AVEC LE DISTRICT DE L'YONNE ET LE CLUB DU STADE AUXERROIS



VILLAGE

COUPE DU MONDE 2019

SAMEDI 18 MAI 2019

PARC DE L'ARBRE SEC - AUXERRE

MATCH, JEUX ET ATELIERS

ENTREE GRATUITE / DE 10H00 A 17H00

PLUS D'INFOS SUR : LBFC.FFF.FR



VILLAGE CDM 2019 : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

En cette année de Coupe du Monde Féminine disputée sur notre territoire national, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté va dynamiser notre football régional en organisant une grande tournée événementielle baptisée « Village Coupe du Monde 2019 » !

Divertir autour de nombreuses activités, fédérer le plus grand nombre et mobiliser les supporters, les pratiquants et les plus curieux, tels sont les enjeux de cette tournée qui dans chaque département de la région.

Le premier arrêt de ce rassemblement s'effectuera le samedi 20 Avril sur la place Semard de Chalon-sur-Saône et prolongera son trajet jusqu'à Belfort pour terminer sa course sur la place de l'Arsenal, le mercredi 12 Juin prochain.

Les dates de la tournée

DATE	VILLE		SITE
20 Avril	Chalon-sur-Saône	(71)	Place Sépard
27 Avril	Dole	(39)	Cours Saint-Mauris
1 ^{er} Mai	Nevers	(58)	Parc Roger Salengro
5 Mai	Dijon	(21)	Place de la République
18 Mai	Auxerre	(89)	Parc de l'Arbre Sec
25 Mai	Lure	(70)	Esplanade Charles de Gaulle
1 ^{er} Juin	Besançon	(25)	Parc Rue Robert Schumann
12 Juin	Belfort	(90)	Place de l'Arsenal

La Ligue, ses Districts et de nombreux clubs supports, mobiliseront leurs troupes pour faire vivre le territoire et animer ce village Coupe du Monde 2019 qui proposera, à toutes et tous, une multitude d'activités ludiques et conviviales.

Parmi ces dernières, un terrain de Foot à 5 pour défier ses amis, une arène de Foot Street pour faire admirer sa technique balle au pied, des stands de tir de précision / de puissance pour « claquer » des lucarnes et des cacahuètes à la Roberto Carlos, sauront, à coup sûr, offrir de superbes moments à tous les participants.

Gratuit et ouvert de 10h00 à 17h00, le Village Coupe du Monde 2019 marquera de son empreinte cette fin de saison et vous donne rendez-vous pour sa première étape, le 20 Avril prochain à Chalon-sur-Saône ! Toutes les informations utiles sont à découvrir sur le **dossier de présentation** de l'évènement.

EVENEMENT LIGUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE FOOTBALL

EN PARTENARIAT AVEC LE DISTRICT DE L'YONNE ET LE CLUB DE L'ES APPOIGNY

MUNDIALITO

SAMEDI 25 MAI 2019 / DE 14H00 A 17H00

STADE MAURICE LAGUILLAUMIE - APPOIGNY

**UNE EQUIPE FEMININE
U6F A U13F
PRETE A JOUER**

**UNE EQUIPE
INTERGENERATIONNELLE
REPRESENTEE**

**UN PARENT OU
UN(E) DIRIGEANT(E)
VENU POUR SE FORMER**

DES DOTATIONS POUR VOUS RECOMPENSER



INFORMATIONS SUR LBFC.FFF.FR



LE « MUNDIALITO » ARRIVE CHEZ VOUS !

Un évènement, sept dates, le « Mundialito » sera au cœur de notre football régional en cette fin de saison 2019 ! Organisé par la Ligue, ses districts et des clubs supports, ce grand rassemblement sera l'occasion de mettre en avant la pratique féminine, sous tous ses angles.

Joueuses, dirigeantes, arbitres, quoi de mieux qu'une belle tournée, en cette année de Coupe du Monde Féminine – qui plus est organisée en France – pour vous mettre en lumière ?

L'enjeu est bien celui-ci pour ce « Mundialito » qui saura fédérer le plus grand nombre autour de la Coupe du Monde, divertir par de nombreuses activités footballistiques et récompenser les clubs particulièrement actifs dans le développement de la pratique féminine.

Cette tournée régionale démarrera par une double étape, le samedi 13 Avril à Savigny-le-Sec (21) et à Guérigny (58) et clôturera son périple du côté de Champagnole, le samedi 15 Juin prochain.

Les étapes de la tournée

DATE	VILLE		STADE
13 Avril	Savigny-le-Sec	(21)	Stade Municipal
13 Avril	Guérigny	(58)	Stade Municipal
8 Mai	Vesoul	(70)	Stade René Hologne
18 Mai	Montceau-les-Mines	(71)	Stade des Alouettes
25 Mai	Appoigny	(89)	Stade Maurice Laguillaumie
8 Juin	Besançon	(25)	Complexe Les Orchamps
15 Juin	Champagnole	(39)	Plaine de jeu

A chaque étape, les jeunes joueuses U6F à U12F (licenciée ou non) pourront s'adonner à leur activité sportive préférée au cours d'un tournoi organisé sous la forme d'un Festi-Foot. Des matchs qu'elles auront l'honneur de disputer vêtues aux couleurs d'une équipe qualifiée pour l'évènement mondial de cette fin de saison : la Coupe du Monde 2019

Des formations Dirigeantes seront également proposées pour permettre aux dames le souhaitant, de franchir enfin le pas et d'œuvrer pour la cause du football. Pour compléter ce programme particulièrement riche, des actions de football intergénérationnel, des stands Programme Educatif Fédéral, Arbitrage et Féminisation seront au cœur de l'activité.

Mettre en avant tout le travail des clubs

La mise en place de ce Mundialito est un moment important pour mettre en avant tout le travail réalisé par les clubs de la région auprès du Football Féminin. A cette occasion, ces derniers participant à cette tournée seront récompensés par de nombreuses dotations.

Le Mundialito est désormais lancé et n'attend plus que vous ! Toutes les informations utiles sont à découvrir sur le **dossier de présentation** de l'évènement.

LANCEMENT DE L'OPÉRATION 2^{ÈME} ÉTOILE

MESSAGE À L'ATTENTION DES CLUBS

Nous vous l'annonçons depuis plusieurs mois, la FFF lance ces jours-ci l'opération clubs 2^{ème} étoile.

Dès le 15 février prochain, vous serez destinataires d'un mail sécurisé sur votre messagerie officielle, vous indiquant la marche à suivre pour accéder à la plateforme <https://footamateur.fff.fr/> via un lien personnalisé. Vous aurez également la possibilité

de vous identifier directement sur cette plateforme, un mail sécurisé vous étant retourné sur votre messagerie officielle avec le même lien personnalisé. Vous pourrez ainsi découvrir sur votre espace personnel les bons « dotation » auxquels vous avez droit.

Attention, dans un premier temps, seuls les kits « matériel sportif » pourront être sélectionnés pour les clubs bénéficiant d'un bon de 600 € et/ou 700 €. Une période de 3 semaines sera alors réservée à cette sélection, jusqu'à épuisement des stocks.

Passée cette date, vous aurez alors à sélectionner vos kits « textile » par le téléchargement de bons « dotation » que vous devrez par ailleurs présenter auprès du distributeur sélectionné.

Pour rappel, les clubs ciblés par cette opération sont les suivants :

- Clubs comptabilisant moins de 10 licenciés ou clubs spécifiques futsal (10 licenciés minimum) : bon d'une valeur de 500 € (kit « textile » uniquement)
- Clubs comptabilisant au moins 10 garçons licenciés de U6 à U13 : bon d'une valeur de 600 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)
- Clubs comptabilisant au moins 10 filles licenciées de U6 à U13 : bon d'une valeur de 700 € (kit « matériel sportif » ou kit « textile »)

Au total, ce sont près de 13 400 clubs qui sont concernés par l'opération, soit au total plus de 16 900 bons « dotation » offerts à l'échelle nationale.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à solliciter (au même titre que les clubs) les services de la Fédération uniquement par mail à l'adresse suivante : operationclubs2etoiles@fff.fr.

PLANNING DES FORMATIONS 2018/2019



Le calendrier des formations de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a été établi pour la saison 2018/2019. Dans ce document, retrouvez l'ensemble des dates de formations Éducateurs et Dirigeants : [Planning](#)

(MAJ 14.01.19). Le planning des [formations](#) des dirigeants a été établi pour mars et avril.

➤ [Bulletin d'inscription](#) et [bons formations](#)

QUAND LE FOOTBALL ICAUNAIS INSPIRE



Deux étudiants Auxerrois ont réalisé, avec l'aide de Guillaume PERLIN, Éducateur sportif au District de l'Yonne, leur Projet d'Initiative et de Communication (PIC) autour du football.

Dans le cadre de leur BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole, Gaëtan TARATTE et Fabien CARRE, étudiants au lycée agricole d'AUXERRE – La Brosse, ont réalisé le mercredi 3 avril dernier leur projet sur le thème du sport et plus particulièrement du football, avec l'aide du District de l'Yonne et des jeunes de l'école de foot de l'AS VENOY. Venus au lycée, ces jeunes adeptes du ballon rond ont pu être sensibilisés toute une journée sur les valeurs du football et son précieux règlement via une partie théorie avec quizz et explications, suivie de la partie pratique avec différentes activités sur le terrain du lycée. Orchestrée par les étudiants, cette journée s'est terminée par un match avec les élèves de l'établissement. Une belle manifestation, qui aura véhiculé l'image du football que l'on aime... « *Vivre et transmettre sa passion* »

Gaëtan, Fabien, MERCI et BRAVO...

LES ÉCOLES AUSSI ÉTAIENT DE LA PARTIE !



Pour leur production dans le cadre de l'opération « La Quinzaine du Foot », de nombreuses écoles de l'Yonne ont eu l'honneur d'assister à la rencontre internationale qui aura animé Auxerre la semaine dernière : France Féminin – Japon !

En complément des récompenses fédérales pour leur production vidéo ou statique, des dizaines d'écoliers et collégiens Icaunais se sont ainsi retrouvés dans les travées du Stade de l'Abbé Deschamps pour encourager nos Bleues face aux Japonaises.

Les chants et les encouragements de nos jeunes élèves, ainsi que des 15000 autres supporters présents dans l'antre de l'AJ Auxerre, ont porté notre Equipe de France Féminine qui aura assuré le spectacle en s'imposant sur le score de 3 buts à 1.

Réalisées par les représentants du District de l'Yonne de Football, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté vous propose de découvrir en images les remises officielles des places aux écoles Icaunaises lauréates.





STANDING OVATION POUR LES BLEUES !



L'équipe de France Féminine a pour la seconde fois ce jeudi 4 avril, soulevé les supporters icaunais, venus nombreux pour le match de préparation face à l'équipe du Japon, au stade de l'Abbé Deschamps.

Bleu, Blanc, Rouge. Les couleurs qui ont fait briller Auxerre jeudi dernier. Mais pas seulement... Déjà en fête en juillet 2016 lorsque les Bleues ont affronté le Canada, les icaunais ont encore une fois vécu ce jeudi 4 avril 2019 une manifestation exceptionnelle sur les installations sportives du club phare du département. Une organisation pour laquelle chacun a donné de son temps. Les bénévoles du District de l'Yonne ont décoré et préparé l'Abbé Deschamps, alors que le bureau du Comité de Direction œuvrait au bon déroulement en lien avec les équipes de la FFF, de la Ligue, de la Mairie, des services de l'État et de l'AJA. Les commerçants et les joueuses du Stade Auxerrois ont décoré la ville de ballons, drapeaux tricolores et de l'affiche France – JAPON. L'Yonne était PRÊTE et FIÈRE, pour ce match test... Mais les joueuses de Corinne DIACRE aussi, puisqu'elles ont dominé par 3 buts à 1 celles d'Asako TAKAKURA, sous les yeux de plus de 15 000 supporters... Les joueuses tricolores, soudées, sont donc bel et bien armées pour la Coupe du Monde, qui débutera le 7 juin au Parc des Princes.

Une équipe adverse avec de belles valeurs et qui aura véhiculé l'image du football que l'on aime avec comme maître-mot le RESPECT... à l'issue de la rencontre, les « blanches » se sont alignées et ont salué les spectateurs. MERCI.

Un énorme MERCI à tous les bénévoles qui ont œuvré à la bonne organisation de cette prestigieuse manifestation...









L'OUTIL PRÉFÉRÉ DES JOVINIENS

INAUGURÉ



Le terrain synthétique de l'US Joigny a été inauguré samedi 6 avril 2019, en présence de nombreux licenciés du club, élus locaux et régionaux et de Patrick KANNER, Sénateur, ancien ministre de la ville, de la Jeunesse et des Sports.



Patrick SABATIER, Président de l'USJ depuis 2011 a eu le plaisir de recevoir au stade de la Madeleine Patrick KANNER, Bernard MORAINÉ, Maire de Joigny, Nicolas SORET, Adjoint au maire, Conseiller départemental et Président de la communauté de communes du Jovinien, Laetitia MARTINEZ, Vice-Présidente du conseil régional en charge des sports, Frédérique COLAS, vice-présidente du conseil régional et adjointe au maire de Joigny, Françoise ROURE, conseillère départementale, Mohammed BELKAÏD, adjoint aux sports de Joigny, Christophe CAILLIET et Florence BRUNET, respectivement Président et Secrétaire Générale du District de l'Yonne de Football. Un projet qui lui tenait à cœur et qu'il avait en tête dès ses premiers pas en tant que président. Mais pas seulement puisque les élus, comme Nicolas SORET, l'ont largement épaulé.

Le coup d'envoi de cette inauguration fut donné par l'ancien ministre par une séance de tirs au but, qu'il a effectué lui-même...

Un terrain flambant neuf, utilisé depuis bientôt 8 mois par les 350 licenciés de l'USJ mais également par les élèves scolarisés dans cette ville, a remplacé le vieux stabilisé. Une aubaine pour le collège Marie Noël, qui met en place des sections sportives football, féminine et masculine dès la rentrée prochaine.



LES SÉNONAIS VAINQUEURS DU FESTIVAL U13 DÉPARTEMENTAL !



Le prestigieux festival U13, instauré par la F.F.F et organisé par le District de l'Yonne de Football a réuni 16 équipes icaunaises le samedi 6 avril 2019 sur les installations sportives de SENS.

De belles installations, un club organisé et accueillant, des équipes motivées et agréables, des éducateurs bienveillants et des arbitres sérieux ; la journée s'est déroulée à merveille ! Prestigieux terrain pour un prestigieux évènement... Petits et grands ont pu profiter du rectangle vert Bacary SAGNA. Les 182 joueurs/joueuses, venus des quatre coins du département ont débuté la journée avec les défis jonglage et slalom, sous les yeux attentifs des différents encadrants, aux côtés du corps arbitral qui s'échauffait sous les instructions des membres de la commission d'arbitrage. Un repas bien mérité attendait chaque acteur de la journée, après quelques matchs et le quizz éducatif réalisé dans les tribunes du terrain d'Honneur Fernand SASTRE. Les défis, quizz et matchs entrent en compte dans les critères de notation, utiles à établir le classement final et déterminer les 2 équipes qui décrocheront leur billet pour la phase régionale... Un après-midi animé exclusivement par des matchs, qui s'est terminé par la remise des récompenses aux alentours de 17h, où chaque équipe et chaque arbitre a été gratifié. Les joueurs/joueuses et entraîneurs ayant fait preuve de sportivité durant cette journée ont reçu un carton vert. Messieurs Serge RACLOT et Christian RIGOUT, membres de l'Amicale des Éducateurs 89 ont également remis des récompenses aux éducateurs.

Classement Final

1. Sens GJ
2. AJA
3. Avallon CO
4. Gron/Veron
5. Aillant Sur Tholon
6. Appoigny/Fleury
7. Auxerre Stade
8. Paron FC
9. Joigny US
10. Tonnerre UF
11. Champs FC
12. Migennes/Cheny
13. Toucy/Diges Pourrain
14. Mont St Sulpice
15. Champigny
16. Fontaine La Gaillarde



Ce sont donc deux équipes icaunaises qui représenteront leur département lors de la finale régionale le samedi 4 mai à BEAUNE : l'AJ AUXERRE et le FC SENS !

Encadrement général : Bruno BILLOTTE, Aurélien BISSON, Dominique CORDIER, Khalid BOUHAFS, Cédric EHRET, Hamed ERRIF, Florian GUILBERT, Pascal HUEL, Jimmy JAMES, Michel JOVIGNOT, Guillaume PERLIN, Serge RACLOT, Christian RIGOUT, François RODRIGUEZ.

Jeunes Arbitres : Lorenzo BEN AYACHI, Nolan BRAGE, Kévin GEFFROY, Rudy GUICHETEAU, Abderrahmane HAMZAoui, Bastien LAVERDURE, Sacha PETIT VILLE.

Encadrement C.D.A : Jimmy ALMI, Aurélien CHATON, Patrick GRIVET, Mathieu PINGUET.



Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations sportives, à tous les bénévoles du FC SENS, aux encadrants du District de l'Yonne, aux entraîneurs de chaque équipe et bravo à tous les participants.

[Diaporama du festival U13](#)

Les vétérans



PV 288 CD 23

COMITÉ DE
DIRECTION

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

26 Mars 2019

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mme BRUNET Florence, MM. ANSELIN Claude, AMARAL Dominique, CHATON Aurélien, FREMION Éric, GAUDIN Philippe, MOREL Stéphane, MOUREY Jean, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

Excusés : MM. BRIFFAUX Jérôme, EHRET Cédric, PLEUX Cédric.

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Monsieur Charles FONTAINE, Président du club Auxerre ROSOIRS.

Le Comité adresse ses sincères félicitations à Attila FARKAS, entraîneur des gardiens de l'AJ AUXERRE, pour la naissance de son fils.

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 253 CD 21 du 05 mars 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV téléphonique 267 CD 21 du 19 mars 2019 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

2. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget. Des précisions sont apportées sur la ventilation des charges par rapport au budget prévisionnel.

b) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

Réunion sur le déploiement des actions de l'Agence nationale du Sport le 9 avril à Auxerre

auquel participera le Trésorier.

La FFF fait partie des fédérations retenues pour l'expérimentation.

c) Les clubs non en règle financièrement

Rappel: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 alinéas 2 du Règlement intérieur, les clubs qui ne sont pas en règle après deux rappels sont suspendus de leur droit. Ils ne pourront donc pas s'engager jusqu'à règlement de la dette ni prendre de licence.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€ qui après deux rappels entraîne la suspension des droits y compris en cours de saison si la dette n'est pas réglée.

Les clubs dont les droits sont suspendus pour non-paiement des sommes dues au District de l'Yonne de Football sont :

- Sens Éveil
- Auxerre Aigles
- Auxerre ACSJ (NA)
- Auxerre Foot (NA)
- Migennes Jeunes talents (NA)
- Villeneuve l'Archevêque (NA)
- Villeneuve sur Yonne EF (NA)

d) État d'avancement sur l'acquisition d'un véhicule

Le Président informe le Comité de Direction sur l'état d'avancement de l'acquisition du véhicule en rappelant le devis.

La livraison devrait être effective dans le courant du mois d'avril.

Un référent sera en charge du suivi de l'utilisation de ce véhicule.

e) Point sur les partenariats

Le Trésorier fait le point sur le renouvellement des partenariats.

f) Éducateur sportif

Le Président présente au Comité de Direction un projet de structuration pour le Futsal.

Le Comité de Direction accepte à l'unanimité la prise en charge d'un éducateur sportif à partir de la saison 2019/2020 selon les modalités horaires et le coût maximal retenu.

3. Informations diverses

a) Point d'information sur les ressources humaines

Le Président demande au Comité de Direction de renouveler la demande de service civique pour la saison prochaine. Le Comité de Direction accepte à l'unanimité.

Le Président évoque la situation particulière d'une salariée du District.

Le Comité de Direction mandate le Président, la Secrétaire Générale et le Trésorier / Chef du personnel pour exposer et donner suite aux propositions, validées à la majorité, auprès de la salariée concernée.

b) Opération bénévole du mois :

Le Comité de direction désigne un sixième bénévole du mois :

- Alain GROSOIS : AJ Auxerre

Cette nomination sera transmise à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football. Le comité lui adresse ses félicitations pour son implication. Le Président précise que, sur demande des instances fédérales et de notre Ligue, d'autres bénévoles pourront être valorisés en cour de saison.

c) FMI :

Le Président informe le Comité de Direction du paramétrage de la FMI pour les championnats et critérium féminin.

Prochaine réunion du Comité de Direction

- Mardi 30 avril 2019
- Mardi 04 juin 2019

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance

Florence BRUNET

Commission d'appel réglementaire

Réunion du 1^{er} avril 2019

Membres : Mme BRUNET, MM. DROUVILLE, FROMONOT, LEBLANC

Appel du club de St Clément Onze d'une décision de la Commission Sportive du District de l'Yonne de Football du 13 mars 2019.

Match n° 52937.1 du 09.03.19 Vergigny - St Clément Onze 2 U18 départemental 2 gr A.

L'appel porte sur la réserve d'avant-match du club de Vergigny sur la qualification et la participation des joueurs de l'équipe de St Clément Onze 2 susceptible d'avoir évolué en équipe supérieure lors de la dernière journée jouée par cette équipe.

La commission de 1^{ère} instance a décidé :

- Après vérification de la feuille de match U18 Départemental 2 gr C – 1^{ère} phase du 24 novembre 2018, St Clément Onze 1 – FC Gatinais 1, dernière rencontre jouée par l'équipe de St Clément Onze 1,
- Attendu que les joueurs Quentin ASSIS DOS SANTOS et Alex GWIAZDOWSKI ont participé à la rencontre U18 D2 gr C du 24 novembre 2018,
- Dire la réserve d'avant match du club de Vergigny fondée,
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Clément Onze 2,
- Score : Vergigny = 3 buts, 3 pts / St Clément Onze 2 = 0 but, - 1 pt

La commission d'appel,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure par M. LEBLANC,

Après audition de :

- M Jean-Louis TRINQUESSE, Président de la Commission Sportive du District de l'Yonne de Football et M. Didier SCHMINKE,
- M Thomas ROLLIN, dirigeant du club VERGIGNY
- M Benjamin COURANT, dirigeant du club VERGIGNY
- M Benjamin VITRY, dirigeant du club de ST CLÉMENT
- M Eric VITRY, dirigeant du club de ST CLÉMENT

Jugeant en appel et seconde instance, après en avoir immédiatement délibéré,

Après étude des pièces au dossier,

Les personnes auditionnées ainsi que les personnes non membres n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Considérant que le club requérant conteste, dans son courriel d'appel, la décision de 1ère instance aux motifs que :

- L'équipe 1 est elle, considérée comme équipe supérieure, que cette équipe évoluait au même niveau et même groupe que l'équipe 2, à savoir que les deux équipes U18 étaient en départemental 2 Groupe C
- Que le match dit en question, à savoir le 24 novembre 2018, était la dernière rencontre de la 1ère phase dite « phase de brassage », et qu'il n'y aurait pas de hiérarchisation d'équipe lors des brassages

Considérant que le club de Vergigny confirme tant qu'à lui :

- La réserve posée lors de la rencontre U18 D2 Gr A Vergigny/St Clément sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de St Clément susceptibles d'avoir évolué en équipe supérieure lors de la dernière journée de la 1ère phase, jouée par cette équipe le 24 novembre 2018
- Qu'il y a pour eux une hiérarchisation d'équipe même en période de brassage

Considérant que la Commission de 1ère instance explique que :

- La réserve d'avant match du club de Vergigny pour la dire recevable en la forme
- Que l'appel porte sur la réserve d'avant match du club de Vergigny sur la qualification et la participation des joueurs de l'équipe de St Clément Onze 2 susceptibles d'avoir évolué en équipe supérieure lors de la dernière journée jouée par cette équipe.
- Que la commission a statué avec les éléments à sa disposition

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide de mettre en délibéré la décision pour demande de complément d'information au service juridique de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

Le Président de la Commission d'Appel
Michel LEBLANC

La secrétaire de séance
Florence BRUNET

Auxerre le 10 avril 2019

COMMISSION SPORTIVE

Présents : MM Trinquesse – Barrault – Rollin – Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

4. Réclamation - évocation

Match 52929.1 du 10.03.19 St Fargeau – Monéteau Coupe Prével

Courriel du club de Monéteau en date du 09.04.19 : réserve d'après-match sur la participation du joueur U17 Ancelot Florent de St Fargeau.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- en application des articles 141 Bis, 142, 186.1 et 187.1 des R.G.,
- prend connaissance de la réserve d'après-match du club de Monéteau,
- considérant que le club de Monéteau pose réserve d'après-match à la date du 9 avril 2019,
- en application de l'article 186 : «- confirmation des réserve. Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match.... »,
- considérant que cette réserve d'après-match est hors délais,
- dit la réserve d'après-match du club de Monéteau non recevable,
- confirme le résultat : St Fargeau = 6 - Monéteau 1.

Match 50849.2 du 24.03.19 St Fargeau – Chevannes Départemental 1

Demande d'évocation du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football représenté par son Président, Mr Cailliet Christophe sur la participation du joueur Ancelot Florent du club de St Fargeau, sans avoir la mention double-surclassement sur la licence.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- Vu les articles 87, 187.2, 200 et 207 des RG de la F.F.F.,
- prend réception de la réponse du club de St Fargeau en date du 9 avril 2019 qui confirme que le joueur Ancelot Florent n'a pas fait de demande de surclassement pour jouer en seniors (demande faite le 8 avril 2019),
- dit la demande d'évocation déposée par le District de l'Yonne recevable sur la forme,
- en application de l'article 73.2 des R.G. : **« a) Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale. »**
- attendu que le joueur Ancelot Florent est bien enregistré en catégorie U17,
- attendu que le joueur ne possède pas de surclassement pour jouer en catégorie seniors,
- dit le joueur non qualifié pour cette rencontre,

- dit la demande d'évocation fondée,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Fargeau pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Chevannes,
- score = St Fargeau = 0 but, - 1 pt / Chevannes = 3 buts, 3 pts,
- met les frais de droit de demande d'évocation à la charge du club de St Fargeau, soit 32 €,
- amende 50 € au club de St Fargeau pour joueur ayant participé en catégorie supérieure sans avis médicale.

Match 50141.2 du 07.04.19 Héry - Avallon Vauban FC 2 Départemental 2 gr B

La commission, vu les courriels du club d'Héry et de l'arbitre,

- prend note de la non confirmation de la réserve par le club d'Héry,
- enregistre le résultat : Héry = 3 / Avallon Vauban FC 2 = 3.

5. Forfaits

Match 50820.1 du 07.04.19 Etivey - Asquins 2 Départemental 4 gr D

La commission, vu le courriel du club d'Asquins en date du 05.04.19,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Asquins,
- score : Etivey = 3 buts, 3 pts / Asquins 2 = 0 but, - 1 pt,
- amende 45 € au club d'Asquins (forfait déclaré).

Match 52819.1 du 07.04.19 St Denis Les Sens - Vergigny Départemental 2 féminin à 8

La commission, vu le courriel du club de Vergigny en date du 05.04.19,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Vergigny,
- score : St Denis Les Sens = 3 but, 3 pts / Vergigny = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de Vergigny (forfait déclaré).

M Rollin n'a pas pris part à la délibération.

Match 52280.1 du 06.04.19 Auxerre AJ 3 - UF Tonnerrois U15 départemental 1

La commission, vu les courriels du club de l'UF Tonnerrois en date du 05.04.19,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de l'UF Tonnerrois,
- score : Auxerre AJ 3 = 3 buts, 3 pts / UF Tonnerrois = 0 but - 1 pt,
- amende 30 € au club de l'UF Tonnerrois (forfait déclaré).

6. Matches non joués

Match 52821.1 du 07.04.19 Sergines - Charmoy 2 Départemental 2 féminin à 8

Demande de report de match du club de Sergines en date du 03.04.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1^{er} mai 2019.

Amende 15 € au club de Sergines (changement de date hors délais).

Match 52945.1 du 06.04.19 Vergigny – Paron FC 2 U18 Départemental 2 gr A

Courriel du club de Paron FC en date du 05.04.19 : demande de report de match.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 avril 2019.

Amende 15 € au club de Paron FC (changement de date hors délais).

7. Changements dates, horaires, terrains

Courriel du club d'Aillant en date du 08.04.19

La commission prend note de ce courriel concernant la qualification susceptible de l'équipe d'Aillant pour le tour de Coupe de l'Yonne du 8 mai 2019.

Une décision sera prise lors du résultat du match de Coupe de l'Yonne du 1^{er} mai 2019.

Courrier du club de St Fargeau en date du 08.04.19

La commission prend note que tous les matchs des équipes de St Fargeau se joueront sur les installations du stade du Bel Air de St Fargeau jusqu'au 30 juin 2019.

Match 52246.1 du 01.05.19 Joigny – Avallon CO 2 Coupe de l'Yonne

Demande de report de match du club d'Avallon CO en date du 04.04.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa date initiale, soit le 1^{er} mai 2019.

Match 50171.2 du 14.04.19 Avallon CO 3 – Héry Départemental 2 gr B

Demande de changement d'horaire du club d'Héry en date du 10.04.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le samedi 13 avril 2019 à 19 h 00 sur le terrain synthétique d'Avallon.

Match 50367.2 du 14.04.19 UF Tonnerrois 2 – Quarré/St Germain Départemental 3 gr C

La commission, vu le courriel du club de l'UF Tonnerrois en date du 10.04.18, donne ce match à jouer le 14 avril 2019 à 15 h 00 sur les installations de Tonnerre.

Match 52991.1 du 13.04.19 Sens FC – Charbuy/Auxerre Sp Citoyens Coupe Yonne U18

La commission, vu le courriel du club de Sens FC en date du 08.04.19,

- attendu que l'équipe de Sens FC joue en U18 inter-secteurs le 13 avril 2019,
- donne le match de CY U18 à jouer le 27 avril 2019.

Match 52997.1 du 13.04.19 Serein AS/Varenes – Aillant Coupe Yonne U18

La commission, vu le courriel du club de Serein AS en date du 08.04.19, donne ce match à jouer le samedi 13 avril 2019 sur les installations de Chablis (club en entente).

Match 52321.1 du 06.04.19 Joigny 2 – Avallon CO/Vauban U18 Départemental 1

Courriel du club de Joigny en date du 08.04.19 : demande de report de match.

La commission, vu les pièces au dossier, maintient sa décision prise en sa réunion du 27 mars 2019,

- attendu que l'équipe d'Avallon CO/Vauban est qualifiée en coupe de l'Yonne U18 le 13 avril 2019,
- donne ce match à jouer le samedi 20 avril 2019 (1^{ère} date de libre).

Match 52942.1 du 06.04.19 FC Gatinais – Cerisiers/Malay Le Grand U18 Départemental 2 gr A

Courriel du club de Malay Le Grand en date du 09.04.19.

La commission, vu les pièces au dossier, maintient sa décision prise en sa réunion du 3 avril 2019,

- donne ce match à jouer le samedi 27 avril 2019 (1^{ère} date de libre).

Match 53000.1 du 13.04.19 Vinneuf – Avallon CO Coupe Yonne U15

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des courriels des deux clubs en date du 8 et 10 avril 2019,
- attendu que l'équipe d'Avallon CO joue en U15 inter-secteurs le 13 avril 2019,
- au vu du calendrier U15 inter-secteurs pour l'équipe d'Avallon CO,
- donne le match de CY U15 à jouer le 18 mai 2019, 1^{ère} date de libre.

Match 53004.1 du 13.04.19 Auxerre Stade – Joigny Coupe Yonne U15

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le samedi 13 avril 2019 à 10 h 30 sur le terrain synthétique de l'Arbre Sec.

Match 52462.1 du 18.05.19 GJ Sens Football 2 – Vinneuf 15 Départemental 2 gr A

La commission, vu le report du match CY U15 du 13.04.19 Vinneuf – Avallon CO au 18 mai 2019,

- donne ce match à jouer le 4 mai 2019.

Match 52484.1 du 13.04.19 Vergigny – Joigny 2 U15 Départemental 2 gr B

Courriel du club de Vergigny en date du 10.04.19.

La commission, sans l'accord écrit du club de Joigny, maintient ce match à sa date du 13 avril 2019.

Match 52512.1 du 13.04.19 St Georges – Chevannes U15 Départemental 2 gr C

Demande de report de match des 2 clubs.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 avril 2019 (1^{ère} date de libre).

8. Feuille de match manquante

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

➤ **Match 52820.1 du 07.04.19 Auxerre Stade 3/Courson – Monéteau/Toucy 2 Départemental 2 Féminin**

Amende 30 € au club d'Auxerre Stade.

9. Feuilles de matchs informatisées

Match 50209.2 du 07.04.19 Cerisiers 2 – Sens Racing Club 3 Départemental 3 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- attendu que le club de Sens Racing Club n'a pas transmis sa composition d'équipe,
- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Cerisiers 2 = 2 / Sens Racing Club 3 = 1
- amende 46 € pour non transmission au club de Sens Racing Club.

Match 51006.1 du 07.04.19 Aillant 3 – Sens FC 3 Départemental 4 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI

- demande au club d'Aillant de transmettre la FMI ou la feuille de match papier, et ce pour le **mardi 16 avril 2019**, date impérative.

Match 52944.1 du 06.04.19 Sens Franco Portugais – St Clément Onze 2 U18 départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Sens Franco Portugais = 0 / St Clément Onze 2 = 3.

Match 52272.1 du 30.03.19 Joigny – Auxerre AJ 3 U15 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier, demande :

- au club de Joigny de réaliser une feuille de match papier et de la transmettre par retour, au club d'Auxerre AJ,
- au club d'Auxerre AJ de transmettre la feuille de match papier dûment remplie à l'arbitre de la rencontre, Mr Brage Nolan,
- à l'arbitre, Mr Brage Nolan de transmettre la feuille de match papier dûment remplie au District, et ce pour **mardi 16 avril 2019**, date impérative.

Match 52278.1 du 06.04.19 GJ Sens Football – Fontaine La Gaillarde U15 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- attendu que le club de Fontaine La Gaillarde n'a pas transmis sa composition d'équipe,
- enregistre le résultat : GJ Sens Football = 4 / Fontaine La Gaillarde = 1,
- amende 46 € pour non transmission au club de Fontaine La Gaillarde.

Match 52454.1 du 06.04.19 GJ Sens Football 2 – St Sérotin/Pont.Yonne U15 Départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- attendu que le club du GJ Sens Football n'a pas transmis sa composition d'équipe,
- enregistre le résultat : GJ Sens Football 2 = 12 – St Sérotin/Pont.Yonne = 0,
- amende 46 € pour non transmission au club du GJ Sens Football.

10. Questions diverses

Match 50076.2 du 07.04.19 Sens Franco Portugais – Paron FC 2 Départemental 2 gr A

La commission prend note du rapport de Mr Rollin, délégué officiel,

- rappelle le club adverse a plus de sportivité et de respecter les installations.

Match 50105.2 du 14.04.19 Sens Franco Portugais – St Denis Les Sens Départemental 2 gr A

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 09.04.19 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A. qui a fait le nécessaire.

Match 50237.2 du 14.04.19 Pont Sur Yonne – St Valérien EESV Départemental 3 gr A

Courriel du club de Pont Sur Yonne en date du 08.04.19 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Match 50987.2 du 14.04.19 St Denis Les Sens 2 – Sens Franco Portugais 3 Départemental 4 gr A

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 08.04.19 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A qui faute d'effectif ne peut désigner un arbitre officiel.

Match 51017.2 du 07.04.19 Joigny 2 – St Florentin Portugais 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu le courriel de l'arbitre de la rencontre en date du 08.04.19 concernant le mauvais résultat saisi sur la FMI,

- enregistre le bon résultat : Joigny 2 = 6 / St Florentin Portugais 2 = 1.

Match 51061.2 du 05.05.19 St Julien 2 – Cheney 2 Départemental 4 gr B

Courriel du club de Cheney en date du 08.04.19 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

ABSENCES D'ARBITRE

La commission a pris note de l'absence d'un arbitre pour la journée du 7 avril 2019 et le transmet à la C.D.A. :

- D3 gr A 50207.2 St Valérien EESV – Sens Franco Portugais 2 : arbitre absent

11. Participation joueurs suspendus

Match 50091.2 du 24.03.19 Sens Jeunesse – Sens Racing Club 2 Départemental 2 gr A

Participation à la rencontre du licencié suspendu AISSA Ramzi de Sens Racing Club.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- prend note des réponses du délégué officiel, Mr Favereaux Guy-Emmanuel, de l'arbitre, Mr Bennour Hicham, du club de Sens Jeunesse,
- prend note de la non réception de la réponse du club de Sens Racing Club,
- attendu qu'il est reconnu dans les rapports de l'arbitre et du club de Sens Jeunesse que le licencié AISSA Ramzi a joué en tant que joueur lors de cette rencontre et n'a pas officié en tant qu'arbitre assistant,
- considérant que le joueur AISSA Ramzi a été suspendu de 4 matchs de suspension ferme – date d'effet le 11 mars 2019,
- vu les dispositions de l'article 226 des RG,
 - Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
 - Alinéa 2 : « l'expression effectivement jouée s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle [...] à défaut, le club aura match perdu par pénalité sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées. »
 - Alinéa 4 : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.
- considérant qu'il s'agit du 1^{er} match disputé par l'équipe de Sens Racing Club 2 depuis la suspension infligé au joueur AISSA Ramzidate le 11 mars 2019,
- dit le joueur AISSA Ramzi non qualifié pour cette rencontre,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Sens Racing Club 2,
- score : Sens Jeunesse = 3 buts, 3 pts / Sens Racing Club 2 = 0 but, - 1 pt,
- inflige au joueur AISSA Ramzi un match de suspension ferme en plus des 3 matchs restant à purger (date d'effet le 15 avril 2019),

- met les frais de droit de demande d'évocation à la charge du club de Sens Racing Club, soit 32 €,
- amende 120 € au club de Sens Racing Club pour participation d'un joueur suspendu.
- amende 35 € au club de Sens Racing Club pour non envoi de document demandé.

Match 51096.2 du 31.03.19 St Fargeau 2 – St Sauveur/Saints Départemental 4 gr C

Participation à la rencontre du joueur CHAMPAGNAT Baptiste du club de St Sauveur suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- prend note du courriel du club de St Sauveur en date du 5 avril 201,
- considérant que le joueur CHAMPAGNAT Baptiste a été suspendu de 7 matchs fermes - date d'effet le 29 octobre 2018,
- vu les dispositions de l'article 226 des RG,
 - Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
 - Alinéa 2 : « l'expression effectivement jouée s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle [...] à défaut, le club aura match perdu par pénalité sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées. »
 - Alinéa 4 : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.
- considérant que l'équipe de St Sauveur/Saints en Départemental 4 gr C a disputé seulement que 5 rencontres depuis la suspension infligée au jour CHAMPAGNAT Baptiste : les 4, 18, 25 novembre, 9 décembre 2018 et 3 mars 2019,
- considérant que l'équipe de St Sauveur/Saints en Départemental 4 gr C n'a pas joué les 24 février (Forfait général de Druyes) – le 17 mars 2019 (forfait de l'équipe de Lindry 2) et le 24 mars 2019 (forfait de l'équipe d'Andryes),
- considérant quant à l'application du règlement, ces rencontres ne peuvent pas être déduite du décompte des 7 matchs de suspension,
- considérant que de ce fait le joueur CHAMPAGNAT Baptiste a purgé que 5 matchs de suspension au regard de l'équipe départemental 4 de St Sauveur/Saints,
- dit le joueur CHAMPAGNAT Baptiste non qualifié pour ce match Départemental 4 Gr C du 31 mars 2018 St Fargeau 2 – St Sauveur/Saints,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Sauveur/Saints, 0 but, - 1 pt, pour en reporter le bénéfice à l'équipe de St Fargeau 2, 3 buts, 3 pts,
- inflige au joueur CHAMPAGNAT Baptiste un match de suspension ferme en plus des 2 matchs restant à purger (date d'effet le 15 avril 2019),
- met les frais de droit de demande d'évocation à la charge du club de St Sauveur, soit 32 €,
- amende 120 € au club de St Sauveur pour participation d'un joueur suspendu.

12. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 14 avril 2019

- D2 gr A 50104.2 Sens Jeunesse – SC Gron Véron : Mme Chéry-Floch Christine
- D2 gr A 50107.2 Joigny – Migennes 2 : Mr Ménard José
- D3 gr B 50303.2 Appoigny 2 – Fleury La Vallée : Mr Favereaux Guy-Emmanuel

13. Situation financière des clubs

La commission prend acte de l'extrait de la décision du Comité de Direction en sa réunion du 26 mars 2019 :

« Les clubs non en règle financièrement »

Rappel: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 alinéas 2 du Règlement intérieur, les clubs qui ne sont pas en règles après deux rappels sont suspendus de leur droit. Ils ne pourront donc pas s'engager jusqu'à règlement de la dette ni prendre de licence. Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500 € qui après deux rappels entraîne la suspension des droits y compris en cours de saison si la dette n'est pas réglée. Les clubs dont les droits sont suspendus pour non-paiement des sommes dues au District de l'Yonne de Football sont :

- **EVEIL SENS**
- **AUXERRE FC AIGLES**

Concernant le club de Sens Eveil :

La commission, vu les pièces au dossier,

- donne match perdu par pénalité à l'équipe seniors du club de Sens Eveil,
- match 50238.2 du 14.04.19 Sens Eveil – Charmoy 2 Départemental 3 gr A,
- score : Sens Eveil = 0 but, - 1 pt / Charmoy 2 = 3 buts, 3 pts.

Concernant le club d'Auxerre FC Aigles :

La commission, vu les pièces au dossier,

- donne match perdu par pénalité à l'équipe seniors du club d'Auxerre Aigles FC,
- match 51049.2 du 14.04.19 Auxerre Aigles FC – Vergigny 2 Départemental 4 gr B
- score : Auxerre Aigles FC = 0 but, - 1 pt / Vergigny 2 = 3 buts, 3 pts.

14. Tournois

La commission enregistre la déclaration de tournoi ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

TOURNOIS

- Chablis (transmis à la commission technique pour validation)
 - Sixte – le 30 mai 2019
 - U7 / U9 – le 8 juin 2019
 - U10 / U11 – le 9 juin 2019

Ces tournois ne doivent pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

Courriel du club de Cheny en date du 10.04.19

La commission précise au club de Cheny que les dates des 8 et 9 juin 2019 ne sont pas des journées de championnat.

15. Prochaines réunions

Mercredi 17 avril 2019

MM Trinquesse – Barrault - Batréau – Schminke

Mercredi 24 avril 2019

MM Trinquesse – Barrault – Schminke – Mme Chéry-Floch

Fin de réunion à 17 h 40.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de commission

Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin

Réunion téléphonique du 11 avril 2019

Présents : MM Trinquesse – Barrault – Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

16. Situation financière des clubs

Club AUXERRE AIGLES FC

La commission, vu les pièces au dossier,

- Attendu que le club d'Auxerre FC Aigles a régularisé sa situation financière ce jour,
- Reprend sa décision en date du 10 avril 2019 en annulant la pénalité infligée à l'équipe d'Auxerre Aigles FC pour le match D4 gr B du 14.04.19,
- **Maintient la rencontre :**
 - **D4 gr B 51049.2 du 14 avril 2019 à 15 h 00 Auxerre Aigles FC contre Vergigny 2 sur les installations du complexe René Yves Aubin à Auxerre.**

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de commission

Jean-Louis Trinquesse